



## Conseil d'administration

310<sup>e</sup> session, Genève, mars 2011

GB.310/17/8

**POUR DÉCISION**

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Directeur général

#### Huitième rapport supplémentaire: Dispositions relatives à la 15<sup>e</sup> Réunion régionale Asie-Pacifique

1. Lors de sa 309<sup>e</sup> session (novembre 2010), le Conseil d'administration a approuvé la proposition visant à tenir la 15<sup>e</sup> Réunion régionale Asie-Pacifique du 10 au 13 avril 2011 à Kyoto (Japon).
2. Après le séisme et le tsunami dévastateurs qui ont frappé le Japon le 11 mars 2011, le Bureau a tenu récemment des consultations avec le gouvernement du Japon pour évaluer la viabilité de la tenue de la Réunion régionale Asie-Pacifique aux dates prévues, étant donné les souffrances endurées actuellement par le peuple japonais.
3. Sur la base de ces consultations, compte tenu des circonstances extraordinaires qui prévalent et par solidarité avec le gouvernement et le peuple du Japon, le Directeur général recommande que la 15<sup>e</sup> Réunion régionale Asie-Pacifique soit reportée à une date ultérieure, à déterminer par le Conseil d'administration.
4. *Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration voudra sans doute décider de reporter à une date ultérieure la 15<sup>e</sup> Réunion régionale Asie-Pacifique et d'autoriser le Directeur général à proposer au bureau du Conseil une date appropriée pour cette réunion, à confirmer par le Conseil d'administration à sa 311<sup>e</sup> session (juin 2011).*

Genève, le 21 mars 2011

*Point appelant une décision:* paragraphe 4